### ART. 21 N° CL1375

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CL1375

présenté par Mme Yadan

#### **ARTICLE 21**

À l'alinéa 30, substituer au mot :

« communication »

le mot:

« télécommunication ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel qui vise à utiliser le même terme juridique que celui figurant dans le code de procédure pénale afin de maintenir une cohérence dans l'ensemble de nos textes législatifs.